

N° 13/04/2017-1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Pouvoirs :

Votants : 9

L'an deux mille dix-sept

le 13 avril à 19 heures

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-LEON  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M TARBES Nicolas, Maire.

Date d'affichage et de convocation : 30/03/2017

Etaient présents : O.CADASSOU –N.DUBOS–T.PETIT –M.F. QUESADA  
E. MILLET - JB. NIOTOU – N. TARBES – J. NOUGARO – S. ITEY

Absente : A.TEXIER

Secrétaire de séance : Nadine DUBOS

### **Objet : Etat de notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2017**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Codes des communes ;

Vu l'état 1259 COM (1) – TAUX FDL 2017 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 indiquant les bases d'imposition pour l'année 2017 et précisant que le montant :

- Des allocations compensatrices revenant à la commune : 2 816€
- Prélèvement au profit de GIR : 14 640€

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2017 présenté par Mr le Maire, et

Après en avoir délibéré par : 9 voix Pour

**DECIDE de ne pas augmenter les taux taxes locales pour l'année 2017,**

FIXE le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour le budget primitif de l'exercice 2017 à :

	Taux de 2016	Taux de Référence 2017	Taux Votés 2017	Bases imposition prévis.2017	Produit
Taxe d'habitation	14,25	14,25	14,25	281 200€	40 071€
Taxe foncière (bâti)	15,16	15,16	15,16	173 100€	26 242€
Taxe foncière (non bâti)	54,28	54,28	54,28	15 800€	8 576€
				<b>TOTAL</b>	<b>74 889€</b>

- L'état n° 1259 COM est annexé à cette délibération.

En Mairie le 13 avril 2017

Au registre sont les délibérations  
Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :



COMMUNE : 431 SAINT-LEON

ARRONDISSEMENT : 33 BORDEAUX

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CREON



N° 1259 COM (1)

TAUX  
FDL  
2017

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

**I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS**

Bases d'imposition effectives 2016	Taux d'imposition communaux de 2016	Taux d'imposition plafonnés 2017	Bases d'imposition provisionnelles 2017	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
1	2	3	4	5
Taxe d'habitation.....	280 203	14,25	>>>	281 200
Taxe foncière (bâti).....	172 429	15,16	>>>	173 100
Taxe foncière (non bâti).....	15 831	54,28	>>>	15 800
CFE.....			>>>	8 576
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4				0
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b				74 889
<b>Total :</b>				<b>74 889</b>

**II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017 5**

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	2 816	-	Produit de la CVAE 9	-	TASCOM 10	-	DCRTP 11	-
6			Produit des IFR 8					
			Versement GIR 11					
				14 640	=			

**2. CALCUL DES TAUX 2017 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE**

Taxe d'habitation.....	Taxe foncière (bâti).....	Taxe foncière (non bâti).....	CFE.....	Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) 6	Coefficient de variation proportionnelle 7	Taux de référence 2017 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 12	Bases d'imposition provisionnelles 2017 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	14,25	15,16	54,28			14,25	14,25	281 200	40 071
						15,16	15,16	173 100	26 242
						54,28	54,28	15 800	8 576
						>>>	>>>		

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2017 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A BORDEAUX  
Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES  
DE VOYER D'ARGENSON  
le 20 MARS 2017

Le préfet,  
le  
A SAINT-LEON  
Le maire,

74 889  
le 20 MARS 2017

COMMUNE : 431 SAINT-LEON

ARRONDISSEMENT : 33 BORDEAUX

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CREON

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2017



**III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

**1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)**

Taxe d'habitation :	1 347
Taxe foncière (bâti) :	43
a. Personnes de condition modeste	0
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	1 426
Taxe foncière (non bâti) :	0
Taxe professionnelle / CFE :	0
a. Dotation unique spécifique (TP)	0
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	

Dotation pour perte de THLY :

**2. BASES NON TAXEES (14)**

<b>Bases exonérées par le conseil municipal</b>	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Colisation Foncière des Entreprises (CFE)	
<b>Bases exonérées par la loi dans certaines zones</b>	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Colisation Foncière des Entreprises (CFE)	
<b>Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles</b>	
	3 558

**3. CVAE (15)**

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
- b. CVAE : part dégrèvée
- c. CVAE : part relative aux exonérations compensées
- d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

**4. PRODUIT DES IFER (8)**

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

**5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)**

	Taux moyens communaux de 2016, au niveau départemental (14)		Taux 2016 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2017 (col.15 - col.16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser (col.15 - col.16)	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)	
	national (13)	départemental				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
Taxe d'habitation.....	24,38	27,69	4,76000	64,47	>>>	>>>	>>>
Taxe foncière (bâti).....	20,85	25,90	5,05000	59,70	>>>	>>>	>>>
Taxe foncière (non bâti),	49,31	55,03	13,72000	123,86	>>>	>>>	>>>
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

**DIMINUTION SANS LIEN (18)**

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux de CFE perçue en 2016 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

28,78

N° 13/04/2017-2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 9  
Pouvoirs : 0  
Votants : 9

L'an deux mille dix-sept  
le 13 avril à 19 heures  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-LEON  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M TARBES Nicolas, Maire.

Date d'affichage et de convocation : 30/03/2017

Etaient présents : O.CADASSOU –N.DUBOS–T.PETIT –M.F. QUESADA  
– E. MILLET - JB. NIOTOU – N. TARBES – J. NOUGARO – S. ITEY

Absente : A.TEXIER

Secrétaire de séance : Nadine DUBOS

**OBJET : Subventions communales 2017**

Mr le Maire rappelle la liste des associations communales qui ont bénéficié des subventions en 2016.

Après en avoir délibéré à 7 voix pour, 2 abstentions Mmes CADASSOU Odile et QUESADA Marie France  
(membres actifs du Comité des Fêtes),

Le Conseil municipal  
DECIDE d'attribuer les subventions à :

- |                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| • A.C.C.A. St-Léon               | 500 € |
| • Club Amitié et Bonne Humeur    | 500 € |
| • Comité des Fêtes de Saint-Léon | 500 € |
| • FNACA cantonale de CREON       | 100 € |
| • Association SOLEX St LEON      | 300 € |

Total..... 1 900 €

DECIDE d'inscrire cette somme dans le budget primitif de 2017, de l'imputer sur le compte 6574  
« subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Au registre sont les délibérations

En Mairie le 13 avril 2017

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°13/04/2017-3**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 9  
Pouvoirs :  
Votants : 9

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 19 heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LEON, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence  
de M. TARBES Nicolas, Maire.

Date d'affichage et de convocation : 30/03/2017

Etaient présents : O.CADASSOU –N.DUBOS–T.PETIT –M.F.  
QUESADA– E. MILLET - JB. NIOTOU – N. TARBES – J. NOUGARO – S.  
ITEY

Absente : – A.TEXIER

Secrétaire de séance : Nadine DUBOS

**Délibération : Validation du compte de gestion 2016**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents :**

- **Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016.**
- **Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes**

**Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.**

**Fait et délibéré les jours, mois et année susdits et ont signé les membres présents.**

**Pour extrait certifié conforme.**

Le Maire,  
Nicolas TARBES



N° 13/04/2017-4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 9  
Pouvoirs : 0  
Votants : 8

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 19 heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LEON, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence  
de M. TARBES Nicolas, Maire.

Date d'affichage et de convocation : 30/03/2017

Etaient présents : O.CADASSOU –N.DUBOS–T.PETIT –M.F.  
QUESADA– E. MILLET - JB. NIOTOU – N. TARBES – J. NOUGARO – S.  
ITEY

Absente : – A.TEXIER

Secrétaire de séance : Nadine DUBOS

**Validation du compte administratif 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-31 ;  
Vu le Code des communes, et notamment ses articles R. 241-14, R.241-15 ;  
Vu la délibération du Conseil municipal, adoptant le budget primitif de l'exercice 2015 ;

Lecture faite du compte administratif 2016 faisant apparaître un résultat de :

	Section d'Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	514 811.73	381 277.22	856 088.95
Titres de recettes émis	105 994.85	240 639.42	346 634.27
Réduction de titres	0	0	0
Recettes nettes	105 994.85	240 639.42	346 634.27
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	514 811.73	381 277.22	856 088.95
Mandats émis	182 180.07	161 675.01	343 855.08
Annulations mandats	0,00	14.08	14.08
Dépenses nettes	182 180.07	161 660.93	343 841.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
<b>Excédent</b>		78 978.49	2 793.27
<b>Déficit</b>	76 185.22		

- Considérant que le compte administratif de la commune est strictement conforme au compte de

gestion tenu par M. le Receveur Municipal,

- Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. NIOTOU, doyen de séance,
- M. le Maire ayant quitté la séance

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le compte administratif de la commune de SAINT-LEON pour l'exercice 2016.**

**Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.**

**Fait et délibéré les jours, mois et année susdits et ont signé les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.**



N° 13/04/2017-5

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 9  
Pouvoirs : 0  
Votants : 9

L'an deux mille quinze  
le 13 avril à 19 heures  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-LEON  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M TARBES Nicolas, Maire.

Date d'affichage et de convocation : 30/03/2017

Etaient présents : O.CADASSOU –N.DUBOS–T.PETIT –M.F.  
QUESADA– E. MILLET - JB. NIOTOU – N. TARBES – J. NOUGARO – S.  
ITEY  
Absente : – A.TEXIER

Secrétaire de séance : Nadine DUBOS

### Objet : Vote BUDGET 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;  
Vu le compte rendu du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé à la séance 31 mars 2016 ;  
Vu le projet du budget primitif présenté par Monsieur le Maire de SAINT-LEON pour l'exercice 2017 qui  
s'équilibre ainsi qu'il en suit en dépenses et en recettes :

MAIRIE DE SAINT LÉON - 33 - BUDGET COMMUNAL		BP	2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	344 757,76	222 559,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 122 198,76
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>344 757,76</b>	<b>344 757,76</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	595 869,07	660 888,02
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 85 018,95	(si solde positif)
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>660 888,02</b>	<b>660 888,02</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 025 645,78</b>	<b>1 025 645,76</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
			0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks (5)		0,00	0,00	5 211,38	5 211,38
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	40 000,00	219 400,00	219 400,00
21	Immobilisations corporelles	80 209,44	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	334 365,11	0,00	0,00	339 000,00	339 000,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>		0,00	40 000,00	563 611,38	563 611,38
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	424 574,55	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Dotations, Fonds divers, Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissements		0,00	0,00	31 507,69	31 507,69
16	Remboursement d'emprunts	81 403,45	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues invest		0,00	0,00	31 507,69	31 507,69
	<b>Total des dépenses financières</b>	81 403,45	0,00	0,00	31 507,69	31 507,69
	<b>Total des dépenses pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
45	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	505 978,00	0,00	40 000,00	595 119,07	595 119,07
040	Opérations d'ordre entre sections (4)				0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)				750,00	750,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				750,00	750,00
	<b>TOTAL</b>	505 978,00	0,00	40 000,00	595 869,07	595 869,07

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 85 018,95

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 680 888,02

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
			0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks (5)		0,00	0,00	225 865,50	225 865,50
13	Subventions d'investissement (hors 108)	240 034,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00
16	Emprunts reçus (hors 165)	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	415 865,50	415 865,50
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	370 034,00	0,00	0,00	19 253,51	19 253,51
15	Dotations, Fonds divers, Réserves (hors 108)	3 124,00	0,00	0,00	85 018,95	85 018,95
1088	Excédents de fonctionnement (9)	8 833,73	0,00	0,00	750,00	750,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	105 022,52	105 022,52
	<b>Total des recettes financières</b>	12 727,73	0,00	0,00	0,00	0,00
45	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	384 811,73	0,00	0,00	520 888,02	520 888,02
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00			0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)				0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)				160 000,00	160 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	130 000,00			160 000,00	160 000,00
	<b>TOTAL</b>	514 811,73	0,00	0,00	680 888,02	680 888,02

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 680 888,02

Pour information :

les dépenses pour un compte d'ordre et d'équilibre des dépenses des postes correspondants : excédent des recettes des sections de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement ; les dépenses financières ; le remboursement du solde de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	160 000,00
--	------------

MAIRIE DE SAINT LEON - 33 - BUDGET COMMUNAL		BP 2017
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	74 627,08	0,00	0,00	69 125,00	69 125,00
012	Charges de personnel	46 855,00	0,00	100,00	41 155,00	41 155,00
014	Atténuations de produits	14 640,00	0,00	0,00	14 640,00	14 640,00
65	Autres charges gestion courante	70 420,00	0,00	0,00	53 900,00	53 900,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>206 542,08</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>178 820,00</b>	<b>178 820,00</b>
66	Charges financières	2 000,00	0,00	0,00	15,08	15,08
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)				0,00	0,00
022	Dépenses imprévues FONDI	2 735,14			5 922,68	5 922,68
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>211 277,22</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>184 757,76</b>	<b>184 757,76</b>
042	Virements à la section d'investis (6)	130 000,00		0,00	160 000,00	160 000,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>130 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>160 000,00</b>	<b>160 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>341 277,22</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>344 757,76</b>	<b>344 757,76</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>344 757,76</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	290,00	0,00	0,00	270,00	270,00
73	Impôts et taxes	92 750,00	0,00	0,00	97 705,00	97 705,00
74	Dotations et participations	106 996,00	0,00	0,00	112 554,00	112 554,00
75	Autres produits gestion courante	13 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>213 036,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>222 559,00</b>	<b>222 559,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)				0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>213 036,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>222 559,00</b>	<b>222 559,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (6)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>213 036,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>222 559,00</b>	<b>222 559,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	122 198,76
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>344 757,76</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>160 000,00</b>
---	-------------------

Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondantes à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit de financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Après en avoir délibéré

Par voix : 9 POUR

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 de la commune de SAINT-LEON.

Au registre sont les délibérations  
Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :

En Mairie le 13 avril 2017



N° 13/04/2017-6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Pouvoirs :

Votants : 9

L'an deux mille dix-sept

le 13 avril à 19 heures

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-LEON  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M TARBES Nicolas, Maire.

Date d'affichage et de convocation : 30/03/2017

Etaient présents : MF QUESADA, E. MILLET, , JB NIOTOU,  
O. CADASSOU, N. DUBOS, S. ITEY, N. TARBES,

Absents excusés : A. TEXIER – Pouvoir à MF QUESADA  
J. NOUGARO – Pouvoir à N. TARBES

Secrétaire de séance : Nadine DUBOS

**Objet : Jury d'Assises de l'année 2018**

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'Assises, il a été procédé en séance publique au tirage au sort d'un juré par Mr Nicolas TARBES, Maire. Ce tirage au sort est défini par rapport à la liste électorale de la commune en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury Criminel pour l'année 2018.

Après tirage au sort, il a été désigné :

- Frédéric LAIGUILLON
- Inscrit sous le n°140
- Domicilié : 2, Route de Grand-Champ - 33670 SAINT-LEON
- Né le 20/11/1973 à CREON
  
- Hervé PUYAU
- Inscrit sous le n°205
- Domicilié : 11, Route d'Espiet- 33670 SAINT-LEON
- Né le 22/05/1960 à ARCAHON

Au registre sont les délibérations

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

En Mairie le 13 Avril 2017



Le Maire  
Nicolas TARBES

N° 13/04/2017-7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 9  
Pouvoirs :  
Votants : 9

L'an deux mille dix-sept  
le 13 avril à 19 heures  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-LEON  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M TARBES Nicolas, Maire.

Date d'affichage et de convocation : 30/03/2017

Etaient présents : MF QUESADA, E. MILLET, JB NIOTOU,  
O. CADASSOU, N. DUBOS, S. ITEY, N. TARBES,

Absents excusés : A. TEXIER – Pouvoir à MF QUESADA  
J. NOUGARO – Pouvoir à N. TARBES

Secrétaire de séance : Nadine DUBOS

**Compte administratif CCAS 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-31 ;  
Vu le Code des communes, et notamment ses articles R .241-14, R.241-15 ;  
Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS, adoptant le budget primitif de l'exercice  
2016 ;

Lecture faite du compte administratif 2016 faisant apparaître un résultat de :

<b>RECETTES</b>	<b>Section d'Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Total des Sections</b>
Prévisions budgétaires totales	0	4 862.84	4 862.84
Titres de recettes émis	0	30	30
Réduction de titres	0	0	0
Recettes nettes	0	30	30
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	0	4862.84	4862.84
Mandats émis	0	1016	1016
Annulations mandats	0	0	0
Dépenses nettes	0	1016	1016
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
<b>Excédent</b>	0		
<b>Déficit</b>		986	986

Considérant que le compte administratif du CCAS est strictement conforme au compte de gestion tenu par M. le receveur municipal,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M, Jean Bernard NIOTOU, doyen de séance,  
M. le Président ayant quitté la séance,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration**

- **APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du CCAS de SAINT-LEON pour l'exercice 2016.**

Au registre sont les délibérations  
Certifié exécutoire :  
Reçu en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :

En Mairie le 13 avril 2017



Le Maire  
Nicolas **TARBES**

N° 13/04/2017-8

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 9  
Pouvoirs :  
Votants : 9

L'an deux mille dix-sept  
le 13 avril à 19 heures  
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-LEON  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M TARBES Nicolas, Maire.

Date d'affichage et de convocation : 30/03/2017

Etaient présents : MF QUESADA, E. MILLET, JB NIOTOU,  
O. CADASSOU, N. DUBOS, S. ITEY, N. TARBES,

Absents excusés : A. TEXIER – Pouvoir à MF QUESADA  
J. NOUGARO – Pouvoir à N. TARBES

Secrétaire de séance : Nadine DUBOS

#### **Objet : Compte de gestion 2016**

Le conseil municipal, après avoir pris la décision de dissoudre le CCAS par délibération N° 08/12/2016-3 validée en préfecture le 12.12.2016 compte tenu du renfort de la compétence sociale de la Communauté de Communes du Créonnais, et du champ d'intervention du CIAS, après s'être fait présenter l'exécution du budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des opérations ;  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents :

- Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016.
- Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

En Mairie, le 13 avril 2017



Le Maire  
Nicolas **TARBES**

33431  
Code INSEE

MAIRIE DE SAINT LEON  
Commune

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Nicolas TARBES, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 207 217,71 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES : Contre / Pour 9

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	78 978,49 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	128 239,22 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	207 217,71 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-85 018,95 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -85 018,95 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 207 217,71 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	85 018,95 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	122 198,76 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par Nicolas TARBES, Maire, compte tenu de la transmission Saint-Léon, le 13/04/2017 et de la publication le 13/04/2017.

A, le 13/04/2017.

